

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Secrétariat général

Arrêté du 13 février 2014 modifiant l'arrêté du 30 août 2011 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre de prestations et d'ingénierie informatiques du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

NOR : DEVK1403384A

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie,

Vu l'arrêté du 12 juillet 2010 modifié fixant la répartition de l'enveloppe d'emplois et de points de nouvelle bonification indiciaire dans les services centraux et assimilés du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat, au titre des 6^e et 7^e tranches de la mise en œuvre du protocole Durafour ;

Vu l'arrêté du 30 août 2011 portant désignation d'emplois éligibles à la nouvelle bonification indiciaire au sein du centre de prestations et d'ingénierie informatiques au sein du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement,

Arrête :

Article 1^{er}

L'annexe de l'arrêté du 30 août 2011 susvisé est modifiée comme suit à compter du 1^{er} septembre 2013 :

- les mots : « Chargé d'études documentaire au sein de la cellule documentaire » sont remplacés par les mots : « Chef de bureau administratif central » ;
- les mots : « Point d'appui national documentaire » et « DO/NP - département opérationnel Nord-Picardie » sont remplacés par les mots : « Bureau administratif central ».

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Fait le 13 février 2014.

Pour le ministre et par délégation :
Le directeur des ressources humaines,
F. CAZOTTES